

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 11 MAI 2023 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2023-05-11 35 Modifie la décision N° 21 DE-2023-04-19	Délibération du BUREAU N° BU-2023-11-20	Groupe n° 8981 VGH Opération n° 8981 C1	VANNES Parc Emeraude
---	--	--	--------------------------------

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 20 novembre 2019, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 4 **emprunts**, pour un montant total de 264 918 €, correspondant à 4 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et 0 emprunt souscrit auprès d'autres banques, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 3 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif sociaux (PLS)	Prêt locatif sociaux destiné à l'acquisition du terrain (PLS)	Prêt locatif sociaux complémentaire (CPLS)	
Montant du prêt	137 713 €	15 430 €	81 775 €	
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 0 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 0 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 0 mois	
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	
dont durée du différé d'amortiss^t	néant	néant	néant	
Périodicité des échéances	annuelle			
Index	livret A			
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A +1.11		Taux du Livret A +1.11	
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	
Typologie GISSLER	1A			
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	
Modalité de révision	double révisabilité			
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)	

Date d'effet du contrat de prêt				
Date de 1 ^{ère} échéance				
Garanties	Golfe du Morbihan – Vannes agglomération			

- 1 emprunt complémentaire, souscrit auprès de la Caisse des dépôts :

	BOOSTER sans différé d'amortissement
Montant du prêt	30 000 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 0 mois
Durée de l'amortissement	40 ans
dont durée du différé d'amortissement	néant
Périodicité des échéances	annuelle
Index	taux fixe
Taux d'intérêt actuariel annuel	0,91%, selon cotation de 3,56% 2023, ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	
Typologie GISSLER	1A
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	
Date de 1 ^{ère} échéance	
Garanties	Golfe du Morbihan – Vannes agglomération

Fait à Vannes, le 11 mai 2023

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT